

## TERMES DE REFERENCE

- A. Titre du poste : Consultant national en charge de la revue documentaire et du processus de consultation des parties prenantes pour l'élaboration du document de projet CBIT Haïti pour la soumission au FEM
- B. Type de poste : National, court terme
- C. Lieu d'affectation : Port-au-Prince
- D. Durée : 15 jours de travail sur une période allant du 20 janvier au 30 août 2020
- E. Type de contrat : Contrat individuel

### I. Contexte:

Le changement climatique est aujourd'hui un défi majeur pour les peuples et les régions du monde entier. Les coûts de l'inaction sont élevés et les solutions intelligentes peuvent générer des opportunités économiques, de l'innovation et une plus grande fiabilité énergétique, des objectifs que tous les êtres humains peuvent atteindre. Dans le cadre de l'Accord de Paris, le monde entier s'est mis d'accord sur une voie à suivre. 196 pays ont signé l'Accord de Paris et, pour la première fois, le monde s'est mis d'accord sur une action mutuelle, qui a propulsé le changement climatique au premier rang des problèmes mondiaux.

Conformément à l'AP, les pays qui l'ont ratifié s'efforceront de maintenir le réchauffement bien en deçà de 2°C et, pour la première fois, de poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation des températures à 1,5°C. En outre, ils peuvent décider de manière indépendante de la façon de réduire leurs émissions. Il s'agit d'une amélioration significative par rapport aux actions passées, étant donné que les tentatives précédentes d'un accord sur le climat ont exigé que des mesures similaires soient adoptées par toutes les parties signataires. Cependant, étant donné que les économies, les cultures et les nations diffèrent tellement, un dénominateur commun était difficile à déterminer et, par conséquent, à atteindre. Permettre aux pays ayant ratifié la convention de déterminer la meilleure voie à suivre pour eux, individuellement, a stimulé le soutien à l'accord.

L'article 13 de l'AP prévoit un cadre de transparence renforcé visant à augmenter la confiance mutuelle et à promouvoir la mise en œuvre effective des actions identifiées dans le cadre des CDN, c'est-à-dire le cadre de transparence des actions. Les dispositions relatives à la transparence et l'approche du changement transformationnel peuvent poser des défis supplémentaires aux pays, y compris Haïti. Ainsi, pour faire face à ces défis potentiels, l'article 13 fournit une compréhension claire des mesures relatives aux changements climatiques à la lumière des objectifs de la Convention, inclut une flexibilité intégrée, qui tient compte des différentes capacités des Parties, et s'appuie sur une expérience collective, une clarté et un suivi des progrès réalisés en matière de CDN, notamment des bonnes pratiques, priorités, besoins et lacunes.

Cela est encore renforcé par l'article 4 de l'AP, qui souligne que, lorsqu'elles communiquent leurs CDN, toutes les Parties doivent fournir les informations nécessaires pour plus de clarté, de

transparence et de compréhension, conformément à la décision 1 / CP.21. En outre, l'article 4 demande qu'il soit rendu compte de manière complète, exhaustive, comparative et rigoureuse des mesures et de l'action, des progrès accomplis et des résultats obtenus, en précisant que chaque pays, à l'exception des pays les moins avancés, doit rendre compte au moins tous les deux ans de ses progrès dans la mise en œuvre de leurs CDN.

L'AP prévoit un système de Mesure, de Rapport et de Vérification (MRV) qui fournit des informations sur les mesures prises et le soutien reçu, fourni ou comptabilisé pour le CDN.

Le projet « Initiative de Renforcement des Capacités pour la Transparence en Haïti (CBIT) » a pour objectif global de renforcer les capacités institutionnelles et techniques d'Haïti afin d'établir un cadre global de transparence pour le suivi, la notification et la vérification (MRV) des actions climatiques et de rendre compte de la mise en œuvre des CDN dans le cadre de l'Accord de Paris. En l'absence de cadre MRV, les méthodologies et les outils visant à améliorer la transparence, tels que stipulés à l'article 13 de l'AP, ne seront pas respectés. De plus, Haïti ne sera pas en mesure de mettre en place un système MRV qui facilitera la fourniture d'informations précises, le suivi et l'évaluation des instruments que le pays choisit pour faire face au changement climatique. En outre, Haïti ne sera pas en mesure d'accroître ses ambitions dans le cadre de sa CDN, car il est indispensable d'améliorer ses capacités institutionnelles et d'établir des arrangements institutionnels durables.

Ce travail exige l'engagement d'un large éventail de parties prenantes et l'assurance d'un niveau adéquat de qualité des données. Pour ce faire, Haïti a besoin d'établir un système MRV avec des flux de données fiables et une base de données solide pour l'engagement des parties prenantes. Cela nécessite un cadre de transparence et des structures solides pour l'échange de données et l'élaboration de méthodes, procédures et lignes directrices nationales (MPG) pour la prise en compte appropriée de l'action climatique dans tous les domaines du gouvernement, du secteur privé et de la société civile.

## II. Tâches et responsabilités :

Le Ministère de l'Environnement, en collaboration avec le PNUD Haïti, travaille à l'élaboration d'une proposition de projet pour l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT) qui sera soumis au FEM.

La note conceptuelle "Renforcer les institutions nationales en Haïti pour répondre aux exigences de transparence de l'Accord de Paris" a été élaboré et soumis au FEM en juin 2019. Elle a été approuvée en octobre 2019 puis, un document de projet complet doit être élaboré et soumis au FEM pour approbation.

Avec l'appui du FEM-CBIT, il est possible d'améliorer la capacité des pays à donner la priorité au développement du MRV et à mettre en œuvre les contributions critiques en matière de climat, énoncées dans les CDN, conformément à l'AP. Avec une capacité nationale accrue de mesurer, de surveiller et de rendre compte des actions identifiées dans la CDN, le pays sera mieux placé pour améliorer la transparence des rapports et identifier le potentiel d'atténuation à long terme.

Ainsi, la proposition de la note conceptuelle CBIT approuvée est axée sur trois éléments principaux :

- 1) Élaborer des politiques et renforcer les capacités techniques nationales en matière de MRV pour l'inventaire des émissions de GES et les mesures d'atténuation ;
- 2) Renforcer les capacités techniques pour soutenir le système de S&E sur l'adaptation ; et
- 3) Apprentissage du projet et échange de bonnes pratiques.

Les résultats spécifiques à tirer des trois composantes sont les suivants :

- 1.1. Un cadre durable pour le système national de MRV est en place
- 1.2. Élaboration d'un système national durable d'inventaire des GES
- 1.3. Le système de suivi des CDN est en place
- 2.1. Des indicateurs spécifiques sont définis pour suivre le CDN au niveau sectoriel
- 3.1. Les retours d'informations des projets informent les approches visant à améliorer la transparence aux niveaux national et international
- 3.2. La participation des femmes au processus est encouragée

Sous la supervision du Chef de l'Unité Résilience du PNUD, le consultant national aidera le chef de l'équipe PPG du FEM à mener à bien les tâches liées à l'élaboration du document de projet.

Le consultant national assurera la liaison entre le consultant principal international, le gouvernement et les autres parties prenantes, et assistera le chef d'équipe dans la collecte des intrants, notamment en contribuant à la rédaction du document de projet, le « CEO endorsement », au contrôle/révision du SES et à la coordination générale des arrangements institutionnel avec les contreparties gouvernementales et d'autres parties prenantes. Le consultant sera engagé par le PNUD Haïti et fera rapport au chef de l'Unité Résilience du PNUD en étroite coordination et consultation avec les représentants du gouvernement d'Haïti et travaillera sous la supervision directe du chef d'équipe du PPG.

Le travail du consultant consiste à :

- Contribuer à l'exercice d'inventaire/ révision documentaire
- Appuyer la planification de la mission de terrain ;
- Accompanyer le consultant international lors des visites auprès des partenaires et sur le terrain ;
- Organiser les consultations des parties prenantes ;
- Contribuer à la préparation des rapports et des réunions ;
- Contribuer à l'élaboration du contexte du rapport d'évaluation.
- S'assurer que les engagements de cofinancement et les lettres sont garantis

### III. Produits finaux

Les responsabilités du consultant national se résument ainsi :

- 1) Études techniques préparatoires et revues (composante A) : Préparer des intrants et soutenir les analyses / études requises, comme convenu avec le consultant principal du PPG, notamment :
  - a. Fournir au consultant principal des informations sur une méthodologie détaillée et un plan de travail pour la phase PPG ;
  - b. Aider et assurer la liaison entre le consultant international principal et le gouvernement, et contribuer aux évaluations techniques réalisées dans le cadre de la préparation du projet ;
  - c. Participer à la conception, l'organisation et la réalisation de consultations aux niveaux national et régional, y compris les discussions de groupe après l'identification des sites de projet en consultation avec le Consultant responsable du PPG et les parties prenantes du projet ;
  - d. Analyser et aligner la conception du projet sur les priorités nationales en faisant clairement référence aux politiques et plans nationaux ;
  - e. Identifier et suggérer des moyens de combler les lacunes dans la gestion de l'information, y compris la base de données nationale / régionale existante, le partage d'informations / de données et les protocoles, pour appuyer la formulation des activités de projet relevant de la composante 1 et visant à améliorer les outils de prise de décision ;
  - f. Donner des conseils sur les acteurs institutionnels clés à impliquer dans la formulation et la mise en œuvre de projets, aux niveaux national et local ;
  - g. En consultation avec le consultant principal, identifier d'autres études de faisabilité / de base additionnelles pendant la phase de PPG afin que ces études de faisabilité ne soient pas prises en compte lors de la mise en œuvre du projet ;
  - h. Vérifier et valider la portée et la stratégie technique, institutionnelle, opérationnelle et financière du projet tel que présenté dans le PIF.

- i. Proposer un arrangement de gestion viable pour le projet en consultation avec le gouvernement et le PNUD, y compris des structures décisionnelles et hiérarchiques, des rôles et des responsabilités et des arrangements financiers et techniques appropriés en matière de flux de travail ;
- j. Contribuer à la finalisation des arrangements de gestion, du plan de S & E et du budget en conformité aux procédures du PNUD / FEM ;
- k. Fournir des informations au consultant principal sur la stratégie de gestion des connaissances pour le projet ;
- l. Explorer et clarifier les possibilités de cofinancement multilatéral et bilatéral, en collaboration avec le gouvernement et le PNUD ;
- m. Faciliter les discussions avec le gouvernement pour clarifier et finaliser les contributions de cofinancement et obtenir des accords de cofinancement officiels et des lettres pour le projet ;
- n. Aider le consultant principal à préparer le budget du projet, y compris un arrangement de cofinancement détaillé pour chaque composante du projet.

2) Formulation du ProDoc, « CEO Endorsement Request » et les annexes spécifiques du projet (Composante B) : Préparer les intrants et soutenir le développement des livrables finaux du PPG, comme convenu avec le consultant principal du PPG.

- i. Atelier de validation (Composante C) :
  - a. Organiser l'atelier de validation ; et
  - b. Appuyer toutes les révisions nécessaires qui surviennent au cours de l'atelier, s'il y a lieu.
- ii. Livrables finaux:
  - a. Tous les engagements de cofinancement et les lettres sont garantis
  - b. Le consultant principal du PPG est appuyé et ses approches et analyses sont complétées au besoin.
  - c. Les arrangements institutionnels sont bien définis et le dialogue entre le PNUD et les contreparties nationales est bien établi.

Livrables	Durée de réalisation estimée	Dates d'échéance prévues	Paiements à la validation des produits livrables
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire/ révision documentaire avec compilation des fichiers via Dropbox</li> <li>• Rapport de consultation des parties prenantes</li> <li>• Rapport de contribution au volet A et au volet B</li> </ul>	10 jours	28 Février 2020	60%

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de l'atelier de validation</li> <li>• Lettre de cofinancement</li> </ul>	5 days	30 Avril 2020	40%

### Durée de la consultation:

La durée de la mission est de 15 jours de travail sur une période allant du 20 janvier au 30 août 2020. En raison de la nature de la mission, le consultant devrait collaborer étroitement avec la Direction du changement climatique et le PNUD.

### III. Compétences :

- ✓ Fait preuve d'intégrité en présentant les valeurs et les normes éthiques de l'ONU ;
- ✓ Fait la promotion de la vision, de la mission et des objectifs stratégiques de l'ONU / PNUD ;
- ✓ Fait preuve de sensibilité et d'adaptabilité culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et d'âge,
- ✓ Capacité à diriger la planification stratégique, la gestion axée sur les résultats et l'établissement de rapports ;
- ✓ Établit des relations solides avec les clients, met l'accent sur l'impact et les résultats pour le client et répond positivement aux commentaires ;
- ✓ Travaille avec énergie et une attitude positive et constructive ;
- ✓ Démonstre de bonnes compétences en communication orale et écrite ;
- ✓ Démonstre sa capacité à gérer les complexités et à travailler sous pression, ainsi que la résolution de conflits.

### IV. Qualifications and expertise:

#### Education:

- Détenteur au moins d'un Master dans un domaine pertinent, tel que les sciences politiques, les sciences sociales, la politique de l'environnement.

#### Expérience :

- Minimum 5 ans d'expérience démontrable dans la coordination institutionnelle, les domaines techniques des sciences politiques, des sciences sociales ou de la politique environnementale ;
- Expérience de travail avec diverses parties prenantes.

#### Compétences linguistiques :

- Maîtrise du créole et du français avec de bonnes compétences en rédaction, en présentation et en communication ;
- La maîtrise de l'anglais est un atout.